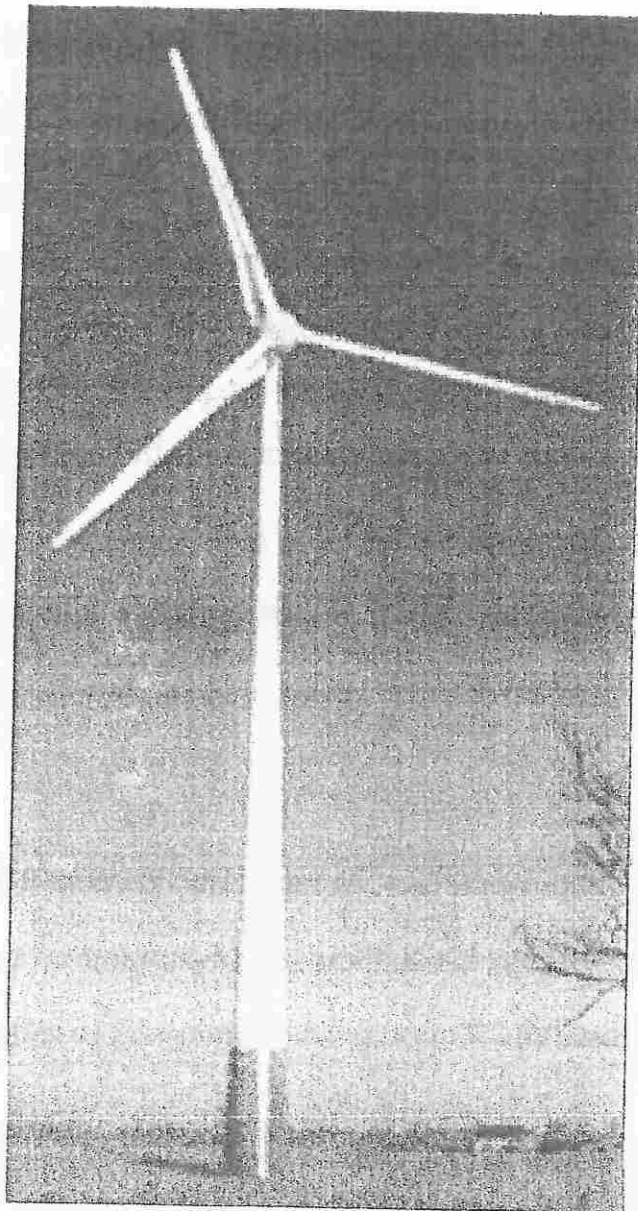


SAINT MARIEN

BULLETIN MUNICIPAL
2012



Le mot du Maire

L'année 2011 a été marquée par la réalisation d'importants travaux et achats que vous allez découvrir en feuilletant ce bulletin municipal. D'autres projets restent encore à réaliser : entretien des bâtiments communaux, voirie communale etc Comme vous pouvez le constater le parc éolien va bientôt être terminé et je pense qu'il va nous apporter quelques revenus supplémentaires.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants. J'espère qu'ils apprécieront le calme et la qualité de vie qui règne dans notre petite commune.

Bienvenue aussi à notre nouvelle enseignante Mademoiselle Sabrina ELLION qui nous espérons restera le plus longtemps possible au sein de notre école.

Je tiens à remercier une fois de plus tous les bénévoles qui s'investissent pour faire vivre notre collectivité .

Un grand merci à Madame véronique LAFAY et Madame Catherine MOREAU pour avoir remplacé au pied levé pendant deux jours Marguerite CAURET, notre cantinière qui a eu un accident de voiture la veille de la rentrée scolaire et à qui nous souhaitons de se rétablir bien vite. Il n'est pas évident de trouver quelqu'un de disponible et nous remercions les deux personnes qui assurent ce remplacement

Tous les membres du conseil Municipal et les employés communaux se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2012 .

<p style="text-align: center;">Le Comité des fêtes, Les membres du conseil Municipal, Sont heureux d'inviter tous les habitants de la commune à la dégustation de la galette Le dimanche 22 janvier à 15 heures à la salle polyvalente</p>

ETAT CIVIL 2011

Naissances :

24 septembre : **Arno SCHULZ**

fils de Claude SCHULZ et Nadia MICHENEAU, domiciliée 8, Grande Rue

17 octobre : **Valentine MARGOLLÉ**

Fille de Sébastien et Aurore MARGOLLÉ domiciliés 22 Grande Rue

Mariages :

23 avril : **Florence GERAUD et Alain ROUSSILHE**

1^{er} octobre : **Maryline PARMENTIER et Thierry BROUSSE**

Décès : néant



Bienvenue aux nouveaux habitants :

Monsieur et Madame BROUSSE Thierry et Maryline, 13 Grande Rue

Madame CŒUR Elisabeth et Monsieur BOUCHER Marc, 2 route de Saint Priest

Monsieur et Madame MARGOLLÉ Sébastien et Aurore et leurs enfants

Monsieur BERTIN Patrick et sa fille Clotilde 2, impasse des Glycines

Les réalisations 2011 :

Le hangar communal, commencé en 2010 est maintenant terminé et Fabrice a emménagé en septembre dernier ;

Cout de l'opération :

H.T : 62 362 €

T.T.C : 75 585 €

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 30% sur le hors taxes soit un montant de 18 708 € au titre de la dotation Globale d'Equipement 2010 ;

Une subvention exceptionnelle d'un montant de 5000€ nous a également été accordée par le ministère de l'Intérieur.

Pour financer la part restant à la charge de la commune nous avons bénéficié de l'avance remboursable du Conseil Général de 8000 € à rembourser sur 10 ans ;

Un emprunt d'un montant de 40 000 € a été réalisé auprès de la caisse régionale du Crédit Agricole au taux de 3.14% remboursable en 12 ans

Achat d'un tracteur [REDACTED] et d'un broyeur :

Depuis fin novembre c'est au volant d'un tracteur MF 5420 neuf équipé d'un nouveau broyeur de haies BOMFORD que Fabrice évolue sur les voies de la commune.

Coût du tracteur : 47 242.00 € T.T.C

Coût du broyeur : 17 940.00€ T.T.C

Reprise de l'ancien matériel : 14 591.20 € T.T.C(tracteur : 9 568.00+ broyeur : 5023.20)

Soit une dépense de 50 590.80 € TTC entièrement financée par les fonds propres de la commune. Pour cet achat, six entreprises locales ont été consultées.

Les travaux de voirie :

Les travaux de voirie prévus en 2010 ont été réalisés à savoir :

Route du Lardouénat et Route du Four à Chaux : enrobés à froid type « COLASMAC »

Chemin de Bergerotte : enduit tricouche

La dépense s'est élevée à 26 440 € T.T.C. financée à hauteur de 11 053.00 € (soit 50% sur le H.T.) par le département (FDAEC) et 4 500.00 € par l'état (DETR 2011).

Il reste donc 9 887 € à la charge de la commune.

Il avait également été prévu la sécurisation du virage de « La lande », mais après visite du technicien de la police de l'eau les travaux s'avèrent plus important que prévus. Pour éviter l'effondrement de la route et permettre le passage du cours d'eau il est nécessaire de remplacer les buses de 40 par un tuyau de 80 . Ces travaux seront réalisés en 2012.

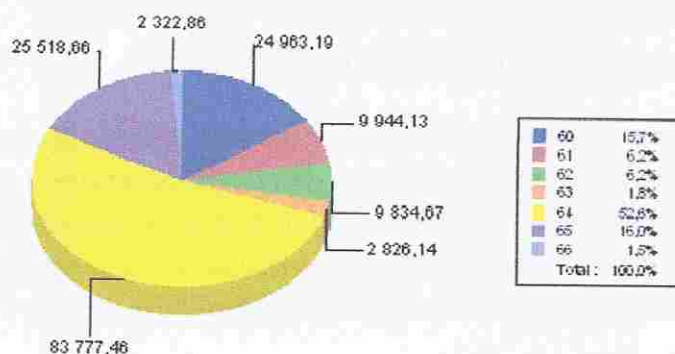
C C A S : Le traditionnel repas de fin d'année offert par la commune aux aînés de plus de 70 ans a eu lieu de dimanche 4 décembre. Quarante deux personnes sont venues partager le repas préparé par Monsieur SECHET du restaurant « L'Origan »

Les personnes qui n'ont pu se déplacer n'ont pas été oubliées ; 16 colis gourmands ont été distribués à domicile et 5 aux personnes en maison de retraite

LE BUDGET : Quelques chiffres réalisés en 2010

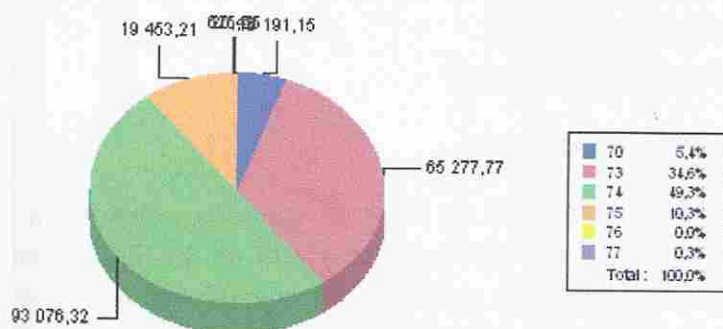
FONCTIONNEMENT :

Répartition réalisé par chapitre en dépenses



- Cpte 60 : achats & variations des stocks
- Cpte 61 : services extérieurs
- Cpte 62 : autres services extérieurs
- Cpte 63 : impôts et taxes
- Cpte 64 : charges de personnel
- Cpte 65 : autres charges de gestion courante
- Cpte 66 : intérêts des emprunts

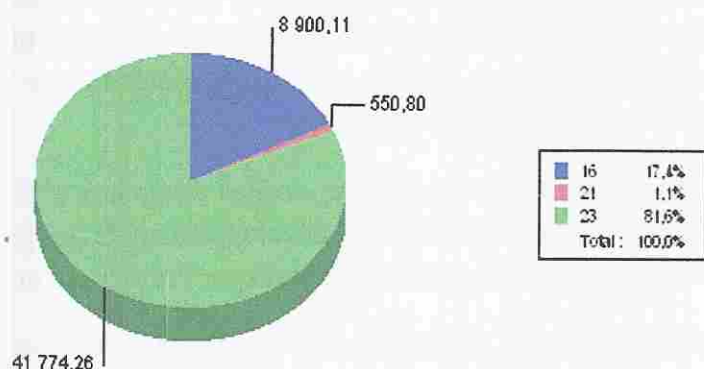
Répartition réalisé par chapitre en recettes



- Cpte 70 : produits des services et ventes diverses, cantine....
- Cpte 73 : Impôts et taxes
- Cpte 74 : Dotations, subventions
- Cpte 75 : Produits de gestion courante, revenus des immeubles
- Cpte 76 : produits financiers
- Cpte 77 : produits exceptionnels divers

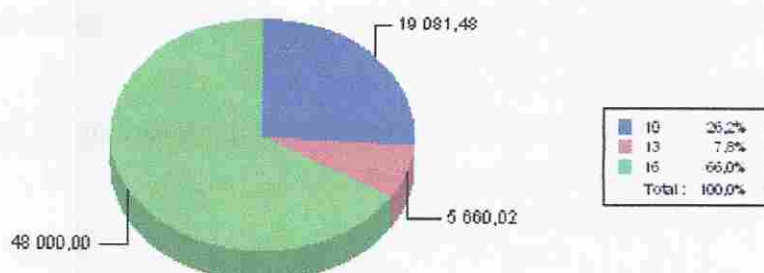
INVESTISSEMENTS :

Répartition réalisé par chapitre en dépenses



- cpte 16 : remboursement de la dette
- cpte 21 : achat de matériel
- cpte 23 : travaux en cours

Répartition réalisé par chapitre en recettes



- cpte 10 : dotations, fonds et réserves
- cpte 13 : subventions d'investissements
- cpte 16 : emprunts et dettes assimilées

SHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Dans les prochains mois, les élus et le préfet devront se mettre d'accord pour l'élaboration d'un schéma départemental.

En mai dernier, suite à la loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales, le préfet a demandé aux élus de donner leur avis sur son projet départemental de coopération intercommunale. Ce projet avait pour objectif la création de 8 communautés de communes sur le département (au lieu de 18 actuellement). Il associait notamment l'actuelle communauté du Pays de Boussac avec les autres EPCI du Pays de Combraille en marche :

- Communauté de communes du Pays de Boussac
- Communauté de communes du Carrefour des quatre provinces
- Communauté de communes de Chénérailles
- Communauté de communes de Chambon –Evaux
- Communauté de communes d'Auzances –Bellegarde

Ce territoire représenterait 28 000 habitants, 78 communes.

A l'unanimité les treize communes de la communauté du Pays de Boussac, considérant que le territoire « Combraille en Marche » ne constitue pas un bassin de vie et qu'un EPCI aussi vaste n'est pas adapté aux territoires ruraux, ont refusé ce projet. Elles considèrent néanmoins que l'agrandissement de la communauté de communes actuelle serait souhaitable à condition de respecter les notions de bassin de vie élargi et de territoire de projet à taille humaine.

Pour sa part, la communauté de communes a sollicité les conseils municipaux pour faire un choix entre deux scénarios.

Scenario 1 : la comcom fusionne avec la comcom de la petite Creuse « un bassin de vie existant, propice à un développement économique, à des mutualisations efficaces à une meilleure maîtrise des compétences et du budget, une représentativité à échelle humaine », défendu par Gilles HENRY, président de la communauté de communes du Pays de Boussac

Scénario 2 : rapprochement avec trois communautés de communes - celles des quatre provinces, d'Evaux-Chambon et Chénérailles- développant la possibilité de développement le long de la nationale 145, une CDC musclée pour accueillir de grands projets, défendu par Frank Foulon

Les résultats de cette consultation ont révélé une nette préférence pour le rattachement à la petite creuse : dix communes dont Saint Marien ont opté pour cette proposition, deux communes pour la deuxième solution et une s'est abstenue. Les conseillers communautaires se sont également prononcés : sur dix-neuf, treize ont voté pour la première option, cinq pour la deuxième et un s'est abstenu.

Gilles Henry a présenté sa proposition le 10 octobre lors de la réunion de la CDCI à laquelle il appartient.

La décision finale appartient au Préfet qui devra intégrer obligatoirement les propositions de la CDCI si elles sont adoptées à la majorité des deux tiers de ses membres.

L'ÉCOLE

L'école de Saint Marien comptait en ce début d'année 19 élèves du cycle 3 : 7 CE2, 4 CM1 et 8 CM2. Depuis les vacances de Toussaint, elle a une élève de plus en CM1, ce qui fait maintenant 20 élèves.

Notre école est toujours en regroupement pédagogique avec :

- l'école de Bussière Saint Georges, dont l'enseignante est Mme Vergeon (19 élèves à la rentrée de septembre 2011 : de la PS à la GS)
- et l'école de Nouzerines dont l'enseignante est Melle Magnin (13 élèves du cycle 2 : de la GS au CE1)

Depuis le 2/11/11, Mme Cavallin Florence travaille en tant qu'Emploi Vie Scolaire à l'école.

Cette année, les élèves travaillent autour des contes. Le projet est d'en écrire un. Afin de favoriser une culture littéraire, les élèves se rendent à la bibliothèque municipale de Saint Marien pour emprunter des livres. C'est Mme Lafay qui nous accueille tous les quinze jours.

Concernant les trois écoles, elles continueront à travailler sur des actions communes comme l'opération « un fruit à la récré », la participation au dispositif « école et cinéma ». Les élèves du cycle 1 et 2 ont déjà pu visionner 4, 5, 6 *Mélie pain d'épices* et les élèves du cycle 3 *Edward aux mains d'argent* de Tim Burton au cinéma de Boussac. Les élèves ont également pu voir un concert JMC à Boussac, intitulé *La fabrique de nuages* et participé à la conférence d'Isabelle Besse sur le thème de la diversité culturelle pour les cycles 1 et 2 et la communication pour le cycle 3. Des rencontres sportives sont aussi prévues. Pour les élèves du cycle 1 et 2, elles auront lieu avec l'école de Soumans. Quant aux élèves de cycle 3, ils iront à Boussac pour pratiquer des jeux de raquette le 16/02/12, pour faire un cross le 16/03/12 et pour participer aux usépiades le 21/06/12. En plus, ils bénéficieront d'un intervenant rugby au mois de mai-juin pour plusieurs séances.



Les élèves des trois écoles sont allés visiter ensemble la construction d'une éolienne sur la commune de Bussière Saint-Georges le jeudi 8/12/11. Même si le beau temps n'était pas au rendez-vous, les élèves ont pu voir la mise en place du 2^{ème} tronçon du mât à l'aide de la grue. Ce fut impressionnant ! Ils ont pu aussi poser de nombreuses questions au maître d'œuvres des travaux pour comprendre comment fonctionne une éolienne.

De plus, les trois écoles se rencontreront une fois par période. La première a eu lieu à Saint Marien le 7/10/11 où les élèves ont travaillé à partir d'un conte en production d'écrits, en arts plastiques et en musique. La deuxième s'est déroulée à Bussièrès Saint Georges le 12/12/11 pour partager ensemble le bon repas de Noël et préparer le spectacle de Noël. Ce dernier a été présenté aux familles le jeudi 15/12/11 à Bussière Saint Georges. Au programme, il y avait des danses, des pièces de théâtre, des chants. La fin d'après-midi s'est terminée avec l'arrivée du Père Noël qui a offert des livres aux enfants et le goûter qui a été offert par les municipalités. Merci d'être venus si nombreux et de votre participation (gâteaux, grille de bingo...)

Nous avons fini cette semaine avec un bon repas préparé par Mme Saunier, qui effectue le remplacement depuis une partie du début de l'année de Mme Cauret, cantinière de l'école. Celle-ci était également présente. Nous avons tous passé un agréable moment ensemble. Je remercie aussi la municipalité de Saint Marien pour l'acquisition d'un photocopieur pour l'école.

Les élèves se joignent à moi pour vous souhaiter nos meilleurs vœux en cette nouvelle année.

Melle Ellion, directrice de l'école Saint Marien.



Communauté de Communes du Pays de Boussac

Petite Enfance

Comment faire garder votre enfant sur le canton de Boussac ?

Les Assistantes Maternelles

Le canton regroupe 25 Assistantes Maternelles agréées. Pour aider ces professionnelles de la petite enfance et les Parents en quête d'un mode de garde, la Communauté de Communes a créé, en septembre 2010 un Relais Assistantes Maternelles (RAM), animé par une EJE diplômée, ayant plusieurs missions telles que :

- La mise en relation des parents avec les Assistantes Maternelles du territoire.
- L'aide à la contractualisation
- Le conseil dans l'obtention des aides (CAF, MSA, URSAFF)
- L'accompagnement des Ass Mat dans leur profession
- Le conseil pédagogique
- L'organisation de temps de rencontre (les Mardis du RAM) et d'animations (spectacles, éveil musical, fête des familles...)

Le RAM est un service gratuit, ouvert à tous : parents, futurs parents, Assistantes Maternelles, ou toute personne désireux se renseigner sur cette vocation

CONTACT

R.A.M "Tagada"
Micro-crèche "Crech'N Do"

Rue du Bourbonnais
23600 Boussac

Responsable : Gaëlle Autissier

05 55 82 34 53
crechendo-ramtagada
@laposte.net



La Micro-crèche

Un mode de garde collectif sur le principe de la halte garderie.



En complément des Assistantes Maternelles, la Communauté de Communes a ouvert en 2011 une Micro-crèche

Ouverte du lundi au vendredi, de 7h45 à 18h15, la Micro-crèche accueille les enfants de 2 mois à 3 ans révolus.

Bien qu'elle puisse accueillir les enfants à temps plein, cette structure est d'avantage adaptée aux parents ayant des besoins de garde partiels :

- Accueil à l'heure
- Accueil à la demi journée
- Accueil une ou plusieurs journées par semaine ou par mois.

La Micro-crèche s'adapte aux besoins des parents et fonctionne comme une garderie.

Il est nécessaire d'inscrire préalablement votre enfant à la micro crèche et de signer un contrat de garde. Toutefois, en cas de besoin, un accueil d'urgence est possible



Eolien

Les éoliennes implantées à St-Marien et Bussière seront mises en fonction début 2012. Outre la taxe professionnelle qu'elles généreront, elles rapporteront 79000€ par an aux collectivités locales au titre de l'IFER.

Enfin, le promoteur NGE Energie est tenu par la loi de verser une dotation compensatoire de 200 000 € destinée à réaliser des actions environnementales sur le site.

Mais, le santé : Trois cabinets ont été retenus pour participer au concours architectural de la MSP.

En janvier, la communauté de commune devra choisir parmi les trois projets, celui qui sera réalisé.

Cette opération de 2 000 000 € est subventionnée à 60% par l'Etat (dans le cadre d'un Pole d'Excellence Rurale), la Région et l'Europe. Les 40% restant seront financés par la ComCom : les loyers des professionnels de santé permettront le remboursement de cette somme.

Pôle jeunesse : Les travaux du pôle jeunesse débuteront en janvier 2012, pour une durée de un an. Ce chantier de 1 500 000 euros nécessite l'intervention d'une quinzaine d'entreprises dont 3 prestataires locaux.

Le bâtiment inclura entre autre une toiture végétale, une charpente bois, des matériaux recyclables ou naturels, des peintures écologiques.





**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE BOUSSAC (CREUSE)**

Fonctionnement de la déchetterie

Pour les particuliers : ACCES GRATUIT

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mercredi, Vendredi de 14h00 à 17h00
et les Samedis de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Conditions d'accès :

Résider sur le canton de Boussac et disposer d'une CARTE D'ACCES.

Pour obtenir votre carte, présentez-vous dans votre déchetterie muni :

- D'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- D'une pièce d'identité
- Du numéro d'immatriculation de votre véhicule

Réglementation : Dépôt limité à 1 m3 par semaine.

Si vous prévoyez un apport plus important de déchets,
contactez la Communauté de Communes de Boussac au 05 55 65 83 94
du Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 17h30

Plus de services aux particuliers

Vous pouvez apporter vos déchets verts et vos déchets en bois GRATUITEMENT

Pour les professionnels, artisans et commerçants : ACCES PAYANT

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mercredi et Vendredi de 14h00 à 17h00

Conditions d'accès :

Résider sur le canton de Boussac et disposer d'une CARTE D'ACCES.

Réglementation : Dépôt limité à 3 m3 par semaine

Pour des apports plus importants contractualisation avec SITA.

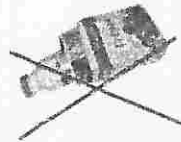
Merci de votre compréhension

LE MOT DE L'AMBASSADRICE DU TRI



CONSIGNES DE TRI IMPORTANTES

- ✓ N'emboitez pas les emballages les uns dans les autres,
- ✓ Les jeter directement en vrac dans le bac jaune,
- ✓ Ecrasez les bouteilles,



Si j'ai un doute sur le tri, je mets le déchet avec les ordures ménagères, dans le bac marron.

In my brown-lid bin, I throw away in case of doubt

Quelques gestes simples pour réduire nos déchets

- Préférons les emballages en carton, papier ou verre aux emballages plastiques quand cela est possible.
- Privilégions les produits vendus en vrac ou à la découpe.
- Réduisons le volume de nos poubelles en valorisant les déchets verts par le compostage.



Evitons de jeter les lingettes dans les WC !

On en trouve partout, pour entretenir la maison mais aussi pour se démaquiller, pour la toilette, essuyer les fesses de bébé, assurer l'hygiène intime... Elles sont prêtes à l'emploi, facilement transportables, jetables... cependant leur utilisation génère des désagréments.

Tout ce qu'on jette dans un WC arrive à la lagune : les eaux usées passent au travers d'une grille qui se bouche du fait de la présence de ces lingettes qui s'y agglutinent et perturbent son fonctionnement.

IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Les lingettes présentent un inconvénient environnemental majeur, celui d'augmenter considérablement la quantité de déchets ménagers. Alors que la plupart des flacons de produits détergents sont repris par la collecte sélective, les lingettes produisent des déchets non recyclables qui viennent gonfler les poubelles.

Certains de ces déchets peuvent être extrêmement polluant pour l'environnement (lingette dissolvant, lingette pour nettoyage à sec, lingette pour entretien des sanitaires)



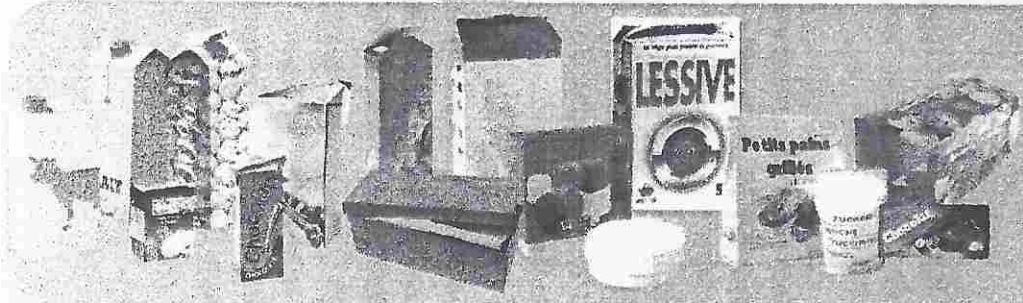
A METTRE DANS LE BAC JAUNE
Articles for the bin with the yellow top



**BOUTEILLES
 ET
 FLACONS
 PLASTIQUE**
*Plastic
 bottles*



**BOITES,
 BARQUETTES
 AEROSOLS en
 METAL**
*Empty metal cans
 Aerosols and
 metal trays*



**BRIQUES
 ALIMENTAIRES
 et
 CARTONNETTES
 D'EMBALLAGE**
*Cardboard boxes,
 Food cartons*



RAPPEL
**Horaires de
 la déchèterie**
 Lundi, mercredi,
 Vendredi : 14h-17h
 Samedi : 9h-12h
 et 13h-17h



A jeter avec les déchets ménagers SVP *Please throw away with household waste*

INFOS SIAEP 2011

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Boussac regroupe les communes suivantes : Boussac, Boussac Bourg, Bussière Saint Georges, Lavaufranche, Leyrat, Malleret Boussac, Saint Marien, Saint Pierre Le Bost, Saint Silvain Bas le Roc, Soumans et Toulx Sainte Croix. Le service est exploité en régie. Le linéaire du réseau s'étend sur environ 500 km et dessert environ 3 300 abonnés. Les ressources en eau sont constituées de dix captages : une retenue d'eau superficielle, huit captages d'eau souterraine et un puits.

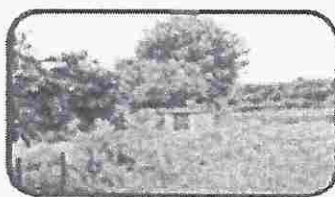
Le SIAEP de Boussac a en charge l'alimentation en eau potable mais aussi la protection des différentes ressources en eau.

Pour cela, il a engagé les captages dans la procédure d'instauration de périmètres de protection. En ce qui concerne la retenue des Martinats, le périmètre de protection immédiate a été mis en place (clôture du barrage). Les travaux d'aménagement des berges du Bérout et l'installation d'une station d'alerte auront lieu en 2012. En ce qui concerne les captages, nous en sommes à la définition des différents périmètres de protection.

Parallèlement, le SIAEP a mis en place un contrat territorial sur le bassin versant des Martinats qui regroupe trois captages d'eau :



la retenue d'eau superficielle
des Martinats



le captage d'eau souterraine
du Petit Bougnat



le Puits des Méris

Le contrat territorial est un projet qui a pour objectifs de préserver et de restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques de ce site. Pour cela, un programme d'actions plurithématiques a été élaboré pour une durée de 5 ans en partenariat avec les acteurs locaux. Le SIAEP a alors recruté Mylène Moreau en février 2011 pour animer et coordonner ce projet.

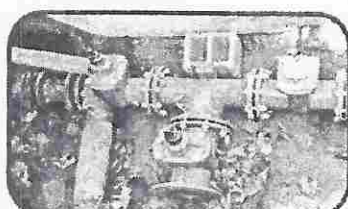
Les actions menées cette année dans le cadre de ce contrat territorial sont :

- *Volet Agriculture* : la contractualisation de mesures agro-environnementales par les agriculteurs qui s'engagent alors à respecter un cahier des charges pour limiter la fertilisation et l'utilisation de pesticides
- *Volet Collectivités* : la signature de la charte « Objectif : zéro pesticide dans nos villes et nos villages » par le SIAEP et Boussac Bourg qui s'engagent alors à réduire progressivement l'utilisation de pesticides sur les lieux publics qu'ils ont en charge
- *Volet Etangs* : la visite des étangs, présents sur le bassin versant, dont la gestion a un impact important sur la qualité de l'eau

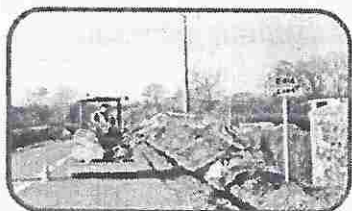
De plus, la signature officielle du contrat territorial va avoir lieu le 20 décembre 2011 à la retenue des Martinats en présence de tous les signataires et partenaires.

Cette année 2011, plusieurs projets ont été réalisés afin d'améliorer l'alimentation en eau potable :

- Remplacement de 300 compteurs, en application de la Directive Cadre sur l'Eau
- Etude de faisabilité pour le renforcement de Chauveix-Boussac Bourg
- Etude de faisabilité pour la réfection des réservoirs de Montebras
- Etude de faisabilité pour l'installation d'un surpresseur aux Souhais
- Remplacement de 2 hydrostabs au Pradeau à Toulx Sainte Croix
- Pose d'un compteur à la sortie du réservoir de Toulx Sainte Croix et à la station du Petit Bougnat
- Remplacement des canalisations du « Vieux Boussac » 1^{ère} tranche :



- Renforcement du village Les Rochers à Leyrat :



D'autres travaux sont prévus :

- Remplacement du parc de compteurs, application de la Directive Cadre sur l'Eau
- Renforcement des conduites entre le château de Merveranges à Boussac Bourg et Boussac (2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} tranche)
- Remplacement du charbon actif à la station des Martinats
- Création et mise en service d'un surpresseur aux Souhais
- Remplacement du poste de télégestion aux réservoirs des Martinats, des Méris, de Maison Rouge et de Merveranges.

Cette année a également été marquée par la sécheresse. C'est pourquoi un arrêté préfectoral « Sécheresse » a été en vigueur de juillet à octobre. Durant cette période, le SIAEP n'a pas rencontré de problèmes quant au débit des différentes ressources en eau. De plus, l'interconnexion mise en place entre Boussac et Gouzon a permis, cet été, de subvenir aux besoins de Gouzon qui était en manque d'eau.

Cependant, nous avons actuellement quelques inquiétudes quant aux débits des sources de Toulx Sainte Croix qui ont largement diminué (30% de la capacité maximum). Ce n'est donc pas le moment de relâcher ses efforts quant aux économies d'eau !

L'eau est un bien commun,

c'est le 2^{ème} élément indispensable à la vie après l'oxygène...

il est donc important que chacun se sente concerné par les enjeux de qualité et de quantité d'eau et agisse à son échelle pour préserver cette ressource !

COMITE DES FETES

La Présidente et les membres du comité des fêtes viennent vous présenter leurs meilleurs vœux pour l'année 2012.

Pour cette année, il y aura

- ↳ Le concours de belote le 11 mars
- ↳ Le méchoui le 9 juin
- ↳ Le ball trap les 25 et 26 août.

Pour toutes ces activités, nous vous attendons nombreux.

Si une nouvelle animation vous vient à l'idée, faites-nous la parvenir pour que nous puissions l'étudier à notre assemblée générale

N'étant pas présente pour le ball-trap de 2011, je remercie les membres pour le bon déroulement de cette manifestation.

Bonne année à tous.

La Présidente : Nadia MICHENEAU



ACCA de Saint Marien

PRESIDENT : BARRIERE Christophe

VICE-PRESIDENT : DUMONTET Jean-Pierre

SECRETAIRE : GUILLEMET Jean-Pierre

TRESORIER : PETITJEAN Jean-Paul

MEMBRES : AUTOURDE Jean-Pierre , BARRIERE Jacky , BRIAULT François ,
DESESSARD Maxime , MILLET Jean-Paul

L'effectif des chasseurs est de **43** (dont trois jeunes de 16 ans) sur un territoire de **953** hectares.

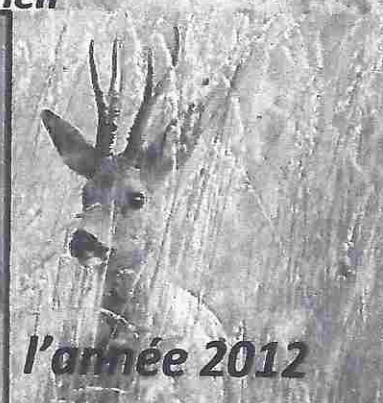
Nous avons lâché , **200** faisans et **100** perdreaux rouges et **20** perdreaux gris.

Nous avons prélevé **2** sangliers et **14** chevreuils.

Pour exprimer notre reconnaissance , nous avons distribué des parts de chevreuil aux propriétaires non chasseurs



ACCA de Saint Marien



Meilleurs

vœux pour

l'année 2012

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

La commune de Saint-Marien a été recensée en 2011 .

Les résultats officialisés par l'INSEE sont les suivants :

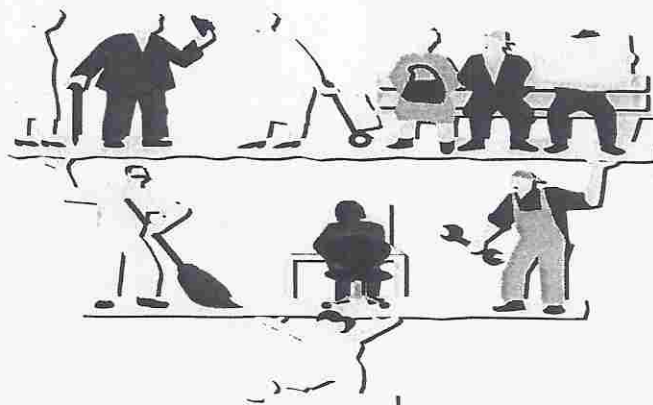
- ↳ 152 logements enquêtés dont :
 - 86 résidences principales,
 - et 66 résidences secondaires ou logements vacants
- ↳ 189 bulletins individuels recueillis (14 de plus qu'en 2006)

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les cinq ans, à raison d'une commune sur cinq chaque année.

Afin d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des communes, il convient de calculer pour chacune d'elles des populations à une même date de référence. La méthode retenue consiste à produire, pour chaque commune, des populations prenant effet juridique le 1^{er} janvier 2012 mais calculées en se référant à l'année milieu des cinq années écoulées soit le 1^{er} janvier 2009 ;

Ainsi la population légale de Saint Marien au 1^{er} janvier 2012 est :

Population municipale :	179
Population comptée à part :	8
Population totale :	187

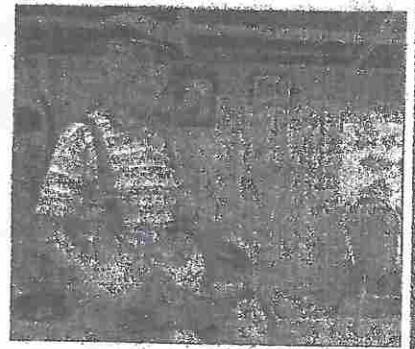


VU
DANS LA
PRESSE

Charpentier ad vitam

**EN CROISADE
CONTRE L'OUBLI, GUY
CAURET**

dit « jouer de son métier » en employant sa retraite à redonner vie aux métiers d'autrefois. Ce charpentier, retraité à Saint-Marien, entretient une relation fusionnelle avec le bois, un compagnon de toute une vie d'artisan, à travers des maquettes animées, réalisées au 1/10^e, au rythme d'une par an, et qu'il expose en même



▣ Les maquettes de Guy Cauret seront visibles lors des Journées du patrimoine.

temps qu'un musée de vieux outils dans son ancien atelier, près de la gare aujourd'hui désaffectée. À l'occasion des Journées européennes du patrimoine, les 17 et 18 septembre, Guy Cauret ouvre les portes de son atelier au public. Trois maquettes évoquant les moments forts de l'évolution du métier de charpentier entre les XII^e et XX^e siècles, ainsi que les différentes formes d'énergies auxquelles l'homme a eu recours sont à découvrir. Sous la magie d'un interrupteur, c'est un véritable spectacle qui s'offre aux petits et grands curieux, le temps d'une visite de deux heures qui se conclue par une vidéo du métier transposé à l'ère de l'informatique et du dessin industriel. Les dernières réalisations sont les chouchous de Guy : sa vieille qui l'a fait troubadour, entièrement fabriquée de ses mains dans le secret du bois musicien, et une scène rurale dont l'actrice principale est la vache, garante pendant des siècles de l'autonomie de la ferme. ■

M.R.

• Ouvert les 17 et 18 septembre, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Entrée libre. Informations au 05 55 82 00 86 ou à l'office de tourisme au 05 55 65 05 95.

Saint-Marien

Le saut d'obstacles a fait le plein

Ils étaient 40 cavaliers, en cette journée du 27 mars, à avoir été à la hauteur de cette épreuve officielle de saut d'obstacles organisée sur le stade de Saint-Marien par Didier Petit et son équipe de la Société hippique de Boussac. Une de ces épreuves spectaculaires s'il en est, auxquelles les habitants du canton n'étaient plus accoutumés. Les cavaliers et leur monture avaient à affronter des barres de 75, 85 ou 95 cm, selon les catégories club 3, club 2 ou club 1. Les points obtenus compteront pour la qualification au Championnat de France qui aura lieu à La Motte-



Beuvron en juin prochain. A noter au passage les dates des 1^{er} et 15 mai qui verront se dérouler sur le même terrain à St-Marien les

championnats départementaux d'endurance attelage et endurance montée, et de TREC attelage. ■

M.R.

5 AVR. 2011

ST-MARIEN

bleu creuse

Des chambres d'hôtes à Saint-Marien aux Glycines

Charmée par la campagne creusoise, Véronique Lafay a quitté Paris pour installer trois chambres d'hôtes dans la "Maison Dupoirier", en y faisant revivre la cave à vins.

Véronique Lafay, originaire de Meaux en Seine-et-Marne, était secrétaire médicale, son mari, Sébastien, chauffeur. C'est en venant chez un oncle, en Haute-Vienne, qu'ils ont découvert le Limousin et la maison de Saint-Marien, début 2009. Bucolique et sauvage à souhait, la Creuse devenait tout à coup le cadre rêvé pour leurs deux filles : Manon, 11 ans, et Maud, 9 ans. « Ramasser les champignons, aller chercher les œufs au poulailler, sa salade au jardin, explique Véronique, sans être gouverné par une société de consommation pour des besoins qui n'en sont pas. »

Chambres et table d'hôtes

Alors, « il fallait que ça se fasse », et sans plus attendre, le jour de ses 35 ans, en avril 2009, Véronique invite ses amis et le couple annonce son départ pour la Creuse. « Il n'y avait plus qu'à démissionner ! » L'emménagement se fera en juillet de la même année, et à cette même période, Sébastien décrochera un poste de chauffeur. Des travaux importants, certes, et qu'ils ont réalisés tout seuls, mais quel plaisir de faire revivre ces pierres en mal de propriétaires. « Nous avons réalisé un album, confie Véronique, pour nos amis quittés dans la précipitation, relatant les travaux, pièce par pièce... Le défi était réalisable :



❑ Véronique et Sébastien Lafay sont arrivés de la région parisienne en 2009 avec leurs deux filles, Manon et Maud.

une table et des chambres d'hôtes, et une maman disponible. » Les trois chambres d'hôtes baptisées Romance, Campagne et Côté jardin ont été ouvertes au 1^{er} mars 2010, ainsi que les pièces communes : salon et salle à manger. La cuisine a été dédiée à la famille et surtout aux enfants. Les chambres d'hôtes occupent le 2^e étage, le 1^{er} étant réservé à la famille. Les clients sont fidèles : Français, Anglais, Italiens, Allemands, Sud Africains... Une piscine réalisée par Sébastien est ouverte depuis quelques mois. « Parallèlement, nous avons à cœur de conserver le patrimoine de la maison, explique encore Véronique, et nous avons mis en

place, en juillet 2011, un dépôt de vins qui rentabilise notre disponibilité : un petit plus très apprécié, conforté par les produits du terroir confectionnés par nos voisins. » Des idées très prisées par les visiteurs comme, par exemple, les randonneurs auxquels Véronique réserve un accueil à la carte. ❑

Maëlle Rivière (CLP)

« "Les Glycines", chambres et table d'hôtes, 1, impasse des Glycines ou 39, Grande rue. Dépositaire en vins : de 9 h à 12 h et de 17 h à 19 h et le dimanche : 9 h à 12 h. Fermé le mercredi, Tél : 09 52 40 47 07 ou 06 21 62 27 54 ou verolafay@free.fr <http://les-glycines.blog.free.fr>

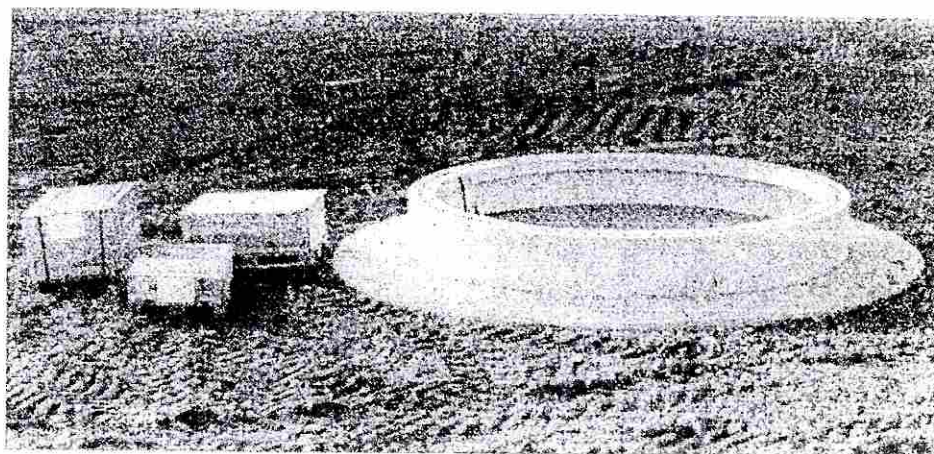
Sud Berry : les éoliennes sont là

Les premières éoliennes apparaissent en sud Berry ! C'est en Creuse, dans le canton de Boussac, que neuf éoliennes sont en train d'élire domicile. D'autres projets pointent leur nez.

Saint-Georges-sur-Arnon et Migny, dans l'Indre, à quelques kilomètres d'Issoudun, ont été les premières communes en Berry à accueillir des éoliennes (19) en 2009. C'est au tour du sud Berry, et plus particulièrement du nord de la Creuse, de se mettre à l'heure de l'éolien et d'accueillir sur le canton de Boussac, neuf éoliennes, actuellement en cours de construction. Ce parc éolien est ainsi le premier ex aequo avec Chambonchard (7 éoliennes) à voir le jour en Creuse. À noter qu'en Limousin, un seul parc est actuellement en fonctionnement : il s'agit de celui de Peyrelévade en Corrèze, mis en service dès décembre 2004.

9 éoliennes de 1,8 MW

Le projet a été initié et porté par la Communauté de communes du Pays de Boussac dès 2007 et a suivi un long protocole, qui ne s'est pas fait sans mal. « En juillet 2007, nous avons décidé de créer une ZDE, en lien avec la société Aérodis du groupe Fabbri, explique Gilles Henry, président de la CDC. Nous avons proposé notre projet au Préfet courant 2008, projet qui portait à l'origine sur quatre communes : Saint-Pierre-le-Bost, Saint-Marien, Bussière-Saint-Georges et Boussac-Bourg. » Le Préfet donnera finalement un avis favorable à la ZDE, mais à la condition de supprimer deux communes. La ZDE ne concernera alors plus que deux communes : 2 éoliennes sur Saint-Marien et 7 sur Bussière-Saint-Georges. Pendant un an, les études d'impact (faune, flore, bruit...) sont mises en place par Aérodis et, en 2009, le permis de construire est déposé et validé au 1^{er} janvier 2010. « À partir de là, tout aurait pu aller très vite, continue Gilles Henry, mais pendant huit mois, nous n'avons eu aucune nouvelle d'Aérodis. Jusqu'à aujourd'hui où nous avons appris que la



☞ C'est sur cette fondation (400 T de béton et 40 T de ferraille) que l'éolienne n°3 sera construite à La Chaumette, à Bussière.

société avait vendu notre projet à une autre entreprise, NGE Énergie. » Des problèmes de raccordement au réseau EDF se posent alors, nécessitant à NGE de revoir le projet en lui-même. D'éoliennes d'une puissance initiale de 2,5 MW, ils devront se rabattre sur des éoliennes de 1,8 MW, afin de pouvoir envisager un raccordement au réseau EDF de Boussac. « Nous avons donc dû déposer un rectificatif du permis de construire dont nous n'avons eu l'accord qu'à la mi-2011. » Finalement, après quatre années de réflexion et d'études, les travaux débutent en octobre 2011. Les fondations des éoliennes sont aujourd'hui terminées et les mâts devraient être livrés incessamment sous peu, en convois exceptionnels venus directement d'Espagne. En effet, chaque mât mesure 95 m de haut, surmonté d'une nacelle de 80 tonnes, d'un rotor et de trois pales d'une longueur de 45 m de long... Pour installer l'éolienne, une grue qui monte à 120 m de haut est nécessaire. La construction des neuf éoliennes devrait avoir lieu au cours du mois de décembre et leur mise en service est prévue pour février 2012. Et cela, pour une durée de vingt ans, renouvelable une fois ! Le coût

total de l'opération pour NGE se monte à 25 M€. Au niveau financier toujours, l'Ilér (Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux) devrait rapporter 7 € par KW installé soit, pour ce parc éolien, 110 000 € par an, répartis à 50 % pour la CDC, 20 % pour les communes et 30 % pour le département. « Cet argent nous permettra de financer d'autres projets » conclut le président, satisfait. Les prochaines éoliennes du sud Berry, quant à elles, pourraient encore une fois être creusoises. En effet, le projet du canton voisin de Châtelus semble, de loin, le plus avancé (lire ci-dessous). ■

Dossier réalisé par Marie Desages

LEXIQUE

- **Zone de développement éolien (ZDE)** : zone dans laquelle les éoliennes bénéficient de l'obligation d'achat par EDF de l'électricité produite. Elle est créée à l'initiative d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (communauté de communes, d'agglomération) et validée par le Préfet. Les ZDE s'imposent aux zones définies par le Schéma régional éolien.
- **Schéma régional éolien** : En France, la Loi Grenelle II de 2010 a instauré qu'un Schéma régional éolien devait définir les zones favorables au développement de l'énergie éolienne.